

# L'Épargne Salariale & Retraite

Une solution ouverte pour les TPE/PME



## Pourquoi mettre ce dispositif en place ?

L'Épargne Salariale & Retraite est une solution qui permet à toute entreprise, qui emploie un salarié en plus du dirigeant, de verser à l'ensemble de ses collaborateurs des sommes exonérées de charges et déductibles du bénéfice imposable.

Grâce à l'ESR, chaque bénéficiaire - chef d'entreprise comme salariés - peut épargner à titre personnel dans un cadre social et fiscal favorable.



## Quels sont ses principaux intérêts ?

### Pour votre Entreprise

- Motiver et fidéliser ses salariés, ou encore attirer de nouveaux talents
  - Associer ses salariés à la performance de l'entreprise
  - Apporter une solution à la problématique des retraites

### Pour vos Salariés

- Épargner pour des projets à horizon 5 ans (PEI<sup>1</sup>) ou pour préparer sa retraite (PERCOI<sup>2</sup>)
- Se constituer un apport pour l'achat de la résidence principale (cas de déblocage anticipé)



## En quoi cela consiste ?



Versements des bénéficiaires<sup>3</sup>



Versements de l'entreprise  
(abondement, intéressement, participation)

PEE/PEI<sup>1</sup>

disponible à horizon 5 ans

et/ou

PERCO/PERCOI<sup>2</sup>

disponible à horizon retraite

GAMME DE PLACEMENTS

(Fonds Commun de Placement d'Entreprise)

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises

(2) PERCOI : Plan d'Épargne Retraite Collective Interentreprises

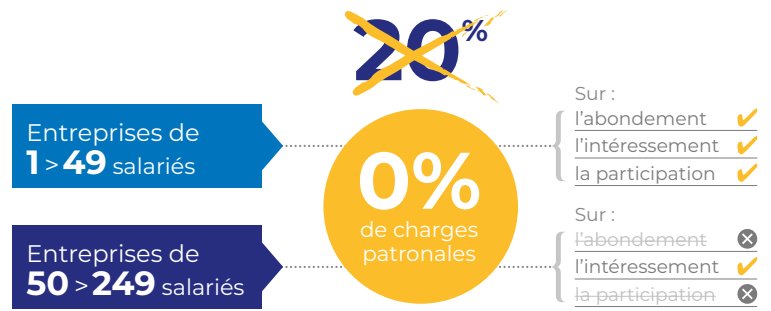
(3) Bénéficiaires : dirigeants et salariés



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

# Une fiscalité sans équivalent pour toutes les TPE/PME

La suppression du forfait social depuis le 01/01/2019 rend l'épargne salariale encore plus attractive.



## Un exemple concret<sup>1</sup>

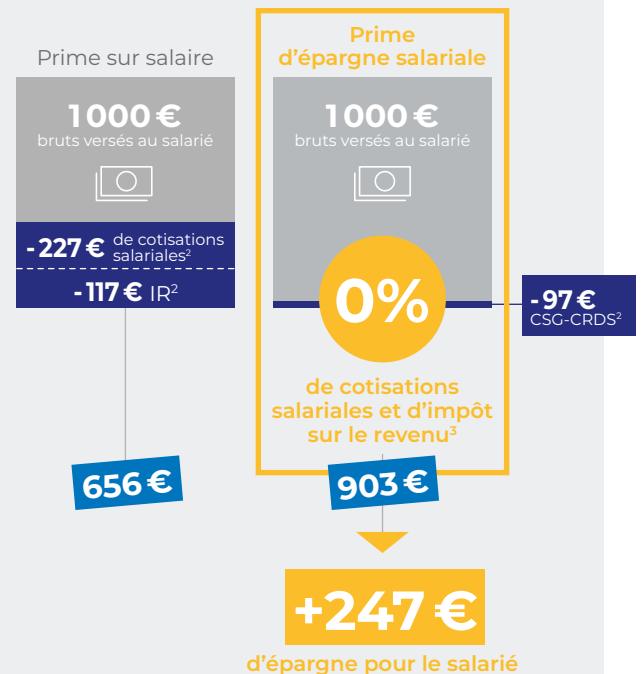
### Économie pour votre entreprise

Vous bénéficiez d'une exonération de charges patronales<sup>2</sup> sur les sommes versées à l'ensemble des collaborateurs, y compris à vous-même !



### Gain pour vos salariés

Les sommes perçues sont exonérées de cotisations salariales<sup>2</sup> et exonérées d'impôt sur le revenu<sup>3</sup> quand elles sont épargnées dans le PEE/PERCO.



(1) Coût comparatif pour une prime de 1000€ versée en salaire ou sous forme d'épargne salariale. Hypothèse valable pour le versement d'une prime d'intéressement dans une entreprise entre 50 et 249 salariés ou d'une prime de participation, d'intéressement ou d'abondement dans une entreprise de moins de 50 salariés.  
 (2) Hypothèses en vigueur au 01/01/2019 : 42% de charges patronales ; 22,7% de cotisations salariales, dont 9,7% de CSG/CRDS, et 14% d'impôt sur le revenu (IR).  
 (3) La prime d'épargne salariale est exonérée d'IR quand elle est épargnée dans le PEE et/ou le PERCOI.

Plus d'informations sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com)

Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives et sont susceptibles d'être modifiées par voies jurisprudentielles, et/ou législatives, et/ou réglementaires. Ces informations ne sont données qu'à titre informatif, et en tout état de cause ne sauraient engager la responsabilité de son rédacteur et/ou d'Amundi Asset Management. Il ne s'agit pas d'une consultation juridique et, par voie de conséquence, ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse juridique sur les textes réglementaires qui vous seraient applicables. Amundi Asset Management n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Ce document est rédigé par Amundi Asset Management Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France. Adresse postale : 90, boulevard Pasteur - CS21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - Identification TVA : FR58437574452. [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

Crédit Lyonnais SA au capital de 2 037 713 591 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - Pour tout courrier : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - Numéro ORIAS : 07001878 - Agréé (sous le n° 30002) et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Également Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 et par la Banque Centrale Européenne : 60640 Francfort-sur-le-Main Allemagne - Réf : 01/2018. - Conception : Art6 - Crédit photo : © ???

# Récompensez vos salariés et attirez de nouveaux talents

L'Épargne Salariale et Retraite permet de répondre à tous ces objectifs à la fois

L'ensemble des collaborateurs - chef d'entreprise comme salariés - d'épargner à titre personnel afin de financer leurs projets et préparer leur retraite dans un cadre social et fiscal favorable.

**Fast'Amundi** est la solution 100% digitale conçue pour les entreprises de 1 à moins de 250 salariés.

Simple, rapide et sécurisé, adhérez au dispositif d'épargne salariale et retraite qui vous convient en 3 étapes et moins de 10 minutes avec **Fast'Amundi**.

## Fast'Amundi

1

### Comprendre

Découvrez les avantages de l'épargne salariale et mesurez les économies en jeu grâce aux calculettes.

2

### Choisir

Suivez le parcours guide pour vous aider à définir la solution la mieux adaptée aux objectifs de votre entreprise.

3

### Souscrire

Mettez en place les accords de PEI<sup>(1)</sup>/ PERCOI<sup>(2)</sup> et d'intéressement avec une souscription 100% en ligne.



[www.fastamundi.com](http://www.fastamundi.com)



(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises  
(2) PERCOI : Plan d'Épargne Retraite Collective Interentreprises



Ma vie. Ma ville. Ma banque.



## Une tarification tout compris

0€

- de **frais de dossier** à la mise en place pour l'entreprise
- de **frais sur les versements** des bénéficiaires
- de **frais d'arbitrage**
- de **forfait annuel de gestion administrative par bénéficiaire**

**149€ de forfait annuel de gestion administrative à la charge de l'entreprise** (quel que soit le nombre de bénéficiaires).

## Une solution proposée par le leader de l'épargne salariale

**Fast'Amundi** est géré par notre partenaire Amundi

- **N°1** en épargne salariale<sup>(1)</sup>, actionnariat salarié<sup>(1)</sup>, gestion diversifiée<sup>(1)</sup>
- **3,7 millions** de comptes administrés<sup>(1)</sup>
- **39 885** entreprises<sup>(1)</sup>
- **39,53 milliards** d'euros conservés<sup>(1)</sup>



(1) Source AFG au 31 décembre 2018

## Une offre clé en main

Des solutions packagées simples et rapides à mettre en place.

## Un accompagnement permanent

Une équipe d'experts à vos côtés de la mise en place de vos dispositifs à leur gestion au quotidien.

## Des outils et services aux épargnants

Site web, appli, plateforme téléphonique, documents numériques et outils interactifs.

## De multiples solutions de placement

Une large gamme de placements et un service exclusif d'aide personnalisée au choix de placements.



Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives et sont susceptibles d'être modifiées par voies jurisprudentielles, et/ou législatives, et/ou réglementaires. Ces informations ne sont données qu'à titre informatif, et en tout état de cause ne sauraient engager la responsabilité de son rédacteur et/ou d'Amundi Asset Management. Il ne s'agit pas d'une consultation juridique et, par voie de conséquence, ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse juridique sur les textes réglementaires qui vous seraient applicables. Amundi Asset Management n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Ce document est rédigé par **Amundi Asset Management** Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France. Adresse postale : 90, boulevard Pasteur - CS21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - Identification TVA : FR58437574452. [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Crédit Lyonnais SA** au capital de 2 037 713 591€ - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - Pour tout courrier : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - Numéro ORIAS : 07001878 - Agréé (sous le n° 30002) et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Également Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse 75002 Paris Cedex 02 et par la Banque Centrale Européenne : 60640 Francfort-sur-le-Main Allemagne - Réf : 01/2018. - Conception : Art6 - Crédit photo : © ???